



Cowansville

AVIS PUBLIC

Avis de demande d'autorisation de démolition

ADRESSE : 413 RUE PRINCIPALE

AVIS public est par les présentes, donné que les personnes intéressées sont priées de noter que, conformément au Règlement numéro 1920 relatif à la démolition d'immeubles, le comité de démolition se réunira le **mardi, 26 mars 2024 à 18 h**, salle du conseil située au 220, place Municipale, afin de statuer sur une demande de certificat d'autorisation de démolition relative au bâtiment portant le numéro 413 rue Principale prévoyant la démolition du bâtiment principal et du bâtiment accessoire.

Toute personne désirant s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis ou du présent affichage sur l'immeuble concerné, et au plus tard le lundi 25 mars 2024, faire parvenir une opposition écrite et motivée à l'adresse suivante :

Demande de démolition

a/s Julie Lamarche, greffière

220, place Municipale

Cowansville QC J2K 1T4

[hvdgreffe@ville.cowansville.qc.ca](mailto:hvgreffe@ville.cowansville.qc.ca)

Donné à Cowansville, ce 15 mars 2024.



La greffière,
Julie Lamarche, OMA